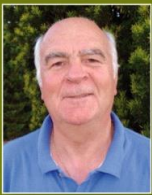


La lettre d'INFCS

N° 19 – Hiver 2023/24



Syndicat des Propriétaires Fonciers du Marais Poitevin (déclaré le 16 octobre 1981)



Dominique PERRAULT
Président du Syndicat
des Propriétaires Fonciers
du Marais Poitevin

Le mot du Président

En ce début d'année 2024, je tiens au nom du Syndicat des Propriétaires Fonciers du Marais Poitevin, à vous présenter tous mes vœux de santé, de projets et de plantations.

Plantations de peupliers bien sûr mais aussi d'essences de substitution aux frênes qui se meurent de la Chalarosse afin de maintenir la trame paysagère du Marais Mouillé.

L'équipe du Syndicat est à vos côtés pour vous accompagner, vous conseiller et vous connecter avec les bons prestataires.

Cette année, nous vous proposons de parrainer un membre de votre famille ou un de vos proches car l'une de nos missions est aussi la transmission inter-générationnelle des bonnes pratiques de valorisation foncière et notamment l'entretien des parcelles, la culture du peuplier et des arbres têtards.

Je serai une nouvelle fois très heureux de vous retrouver pour notre Assemblée Générale le samedi 10 février où vous sera présenté les rapports, moral et financier 2023 de votre Syndicat.

Le marais sous l'eau, le pire ne serait-il pas à craindre

Les Deux-Sèvres comme d'autres départements sont sous l'eau depuis de longues semaines voire même des mois puisque les premières précipitations datent de la mi-octobre. Différentes vagues de crues s'enchaînent...

Les crues sont certes des phénomènes naturels et récurrents dans le Marais poitevin, habitué à accueillir les eaux de pluie du bassin versant, par le biais de ses trois fleuves : La Sèvre niortaise, Le Lay et Le Curé, ainsi que de ses nombreuses rivières. Dans les marais mouillés, l'évaille (ou "évaïe"), qui signifie localement la crue, atteint actuellement un niveau important.

Le débit de la Sèvre niortaise qui alimente en grande partie le Marais poitevin est, par exemple, aujourd'hui trois à quatre fois supérieur à celui qui peut être évacué dans l'océan. En effet, l'eau du marais se déverse en Baie de l'Aiguillon, et ce uniquement à marée basse. Cette évacuation dépend des coefficients de marées et des vents.

L'originalité de l'épisode que nous vivons tient à la durée de l'évènement qui a débuté mi-octobre et qui, au regard des pluies annoncées, pourrait se prolonger. Son amplitude n'est toutefois pas uniforme selon les secteurs du Marais. On considère que le débit en sortie du Marais (cumulant La Sèvre niortaise, Le Lay et Le Curé...) dépasse les 500 m³ / seconde. Soit 5 secondes pour remplir une piscine olympique !

Nous vous invitons à rester vigilants, suivre les consignes des préfectures et à vous tourner vers vos communes qui pourront vous renseigner sur la marche à suivre.

Mais ces phénomènes de crues ne sont rien par rapport à ce que l'on pourrait connaître avec l'élévation du niveau de la mer et qui pourrait dépasser un mètre d'ici à 2100. Pour se rendre compte des effets de cette hausse sur les côtes françaises, le Bureau de recherches géologiques et Minières (BRGM) a mis en ligne une carte interactive modélisant, pour chaque région littorale, les zones qui se retrouveraient sous les eaux à marée haute. La submersion pourrait atteindre le Marais Poitevin qui reprendrait sa configuration de golfe des pictons.



Le Syndicat à votre service

Entretiens de vos marais, utilisez la bourse au bucheronnage



L'automne et l'hiver sont des périodes propices pour tailler et faire du bois.

Plus d'une cinquantaine de bucherons sont à votre disposition à la condition de vous mettre d'accord sur le partage du bois qui figurera dans une convention à signer par les deux parties. Le Syndicat par l'intermédiaire de Dominique Jaubert ou Michel Brunet dont vous trouverez les coordonnées au bas de la page, vous mettront en relation avec des bucherons.

Bonne nouvelle pour la valorisation des emballages bois !

Une très importante réponse du gouvernement publiée au Journal Officiel du 12/09/23 à la réponse de la Députée du Jura Marie-Christine Dalloz sur les **emballages légers en bois**. Elle indique que pour le futur Cahier des Charges de la REP (Responsabilité Elargie du producteur) emballages ménagers, « il n'est pas prévu de fixer d'objectifs en matière de recyclage des emballages en bois, contrairement aux emballages constitués d'autres matériaux ». Cette position s'appuie sur une importante étude scientifique ADEME / CITEO et sur les qualités spécifiques du bois, en particulier la demande de bois d'emballages usagés pour de l'énergie haut de gamme (Classe A).

L'actualité de nos partenaires

AGRI'ELAG, le spécialiste de l'émondage mécanique est devenu un nouveau partenaire du Syndicat et propose ses services aux adhérents pour un tarif de 140 € de l'heure. Prenez contact donc à Raphael AUBRIT au 06 45 68 60 75 pour la taille de vos frênes.

Le Groupe THEBAULT est particulièrement attentif à la découverte de son écosystème et reçoit des visiteurs de tout ordre, du ministre délégué à l'industrie Roland Lescure accompagné de la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres en passant par des étudiants en formation et même des habitants de Magné.

De nouveaux services pour 2024 ?



Après les démonstrations d'élagage de peupliers lors de « Rendez-vous au marais » à l'aide de scie télescopique, votre syndicat envisage l'acquisition d'un tel équipement pour le mettre à disposition de nos adhérents. Reste à définir les modalités !

Prix de vente du bois sur pied



Le peuplier enregistre une nouvelle de son prix de vente de 22% après une augmentation de 19% en 2021. Le prix moyen s'établit à 58 €/m³ (pour un prix unitaire moyen de 1,35 m³).

Cette tendance s'inscrit dans un contexte de tension sur la ressource, liée au manque de renouvellement des peupleraies au cours des 20 dernières décennies et au développement de nouveaux marchés sur les qualités déroulage et placage.

Quizz ? Connaissez-vous le sigle CNP

CNP comme Conseil National du Peuplier, il s'agit de l'interprofession représentant la filière Populicole française. Ses membres sont issus de chaque maillon de la filière (populiculteurs, Gestionnaires, transformateurs, pépiniéristes)



ainsi que des organismes professionnels et de recherche.

Son site internet, <https://www.peupliersdefrance.org> est une vraie mine d'or. Vous y trouverez l'histoire toujours très instructive de cette interprofession, une bibliothèque de chiffres de la filière, d'études documentées sur plein de domaines (dont des rapports d'analyse des cultivars) et des tutoriels vidéo très pédagogiques sur la plantation et sa préparation, la taille et l'**élagage** pour lequel vous avez droit à des aides financières.

Allez-vous perdre sur ce site internet d'une richesse remarquable pour tout savoir sur le peuplier !

Votre Syndicat vous assiste avec des Administrateurs toujours présents pour vous aider dans les domaines suivants :

Bourse au bucheronnage

| Dominique Jaubert

07.82.70.21.95

dojaubert@wanadoo.fr

Bourse aux Marais

| Michel Brunet

06.33.47.74.63

mida.brunet@wanadoo.fr

Plantation peupliers

Anthony Boiron

06.25.89.39.65

bourseauxmarais@gmail.com

Droit rural

Sabine Mathé

06.10.39.70.03

elevage-irleau@laposte.net

Lutte contre les ragondins

René Faure

06.82.42.28.59

rene.faure74@orange.fr

Assurance RC des terrains

Jean-Louis Brouard

06.80.14.97.92

sypfmp@gmail.com

Sabine Mathé

06.10.39.70.03

elevage-irleau@laposte.net



Syndicat des Propriétaires Fonciers du Marais Poitevin

Adresse : BP 52 – 79002 NIORT Cedex – Tél : 07.83.14.58.53

mail : sypfmp@gmail.com – Site internet : <https://marais-poitevin.jimdo.com>